

Monsieur le Président a ouvert la séance avec de très nombreux points à l'ordre du jour.

1 - Avis sur les programmes annuels de prévention (PAP) issu des documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) de la DCST (Direction des Créances Spéciales du Trésor), la DRDDI (Direction Régionale des Douanes et Droits Indirects) et du CAV (Commissariat aux Ventes) de Poitiers.

Les PAP de la DCST à CHATELLERAULT et du CAV de Poitiers n'ont pas appelé d'observations particulières. La plupart des risques côtés B ou C ont déjà fait l'objet de mesures de prévention (proposition de stage « santé au bureau » ou « gestes et postures », installation de bras support d'écran, visite auprès du médecin de prévention,...).

En revanche, l'ensemble des organisations syndicales ont émis un avis réservé quant au PAP de la DRDDI s'agissant des risques liés à l'utilisation des radios dont le fonctionnement n'est pas encore totalement au point, et s'agissant de la situation du CVC (centre de la Viticulture et du Cognac) d'Angoulême dont la fermeture est annoncée (voir au verso).

2 – Examen du rapport annuel du Médecin de prévention pour l'année 2016 :

Sur un effectif de 1 148 agents, 452 visites ont été effectuées, dont 80 dans le cadre de la surveillance médicale quinquennale (SMQ), dont 305 liées à la surveillance médicale particulière (SMP) et la surveillance médicale spéciale (SMS). Il est à noter une augmentation des visites spontanées (67) pour obtenir un aménagement du poste de travail, la reconnaissance d'une maladie professionnelle, et encore et surtout pour la souffrance au travail.

Le médecin de prévention a rappelé qu'elle doit être consultée pour avis, ainsi que l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail, au stade de chaque avant-projet immobilier (déménagement, restructuration).

Comme chaque année, FO dénonce le manque de moyens dont dispose le médecin de prévention.

3 – Réforme territoriale de l'INSEE :

La Directrice adjointe nous a présenté les différentes restructurations prévues, avec des transferts de compétence avec la Direction nationale mais également entre établissements. Les agents ont été associés aux réflexions dans le cadre de groupe de travail.

4 - Rapport de visite d'une délégation du CHS-CT à l'aéroport de LA ROCHELLE :

La nouvelle réglementation dans le cadre de la menace terroriste exige un contrôle poussé de 100 % des passagers, seulement les services des Douanes ne disposent pas des mêmes moyens que la Police de l'Air et des Frontières (PAF). Les contrôles sont longs, les postes de travail non ergonomiques et non adaptés, la grogne des passagers monte, et les conditions de sécurité ne sont pas réunies. De nombreuses préconisations ont été faites, et des réponses ont déjà partiellement été apportées par la DRDDI. M. CARIOU a annoncé l'arrivée de 2 agents supplémentaires au 1er/09/2017 (1B + 1C) (en plus des 2 agents paris-spécial affectés au 1er/07/2017). Subsistent des problèmes notamment sur la communication des listes de passagers à l'avance, l'utilisation des applications de la PAF, liaison radio entre les aubettes., climatisation non adaptée, dans la gestion du cheminement des files de passagers. On espère une amélioration rapide de la situation.

5 – Information sur le relogement de la division des douanes de Limoges :

L'équipe va rejoindre un local déjà occupé par l'INSEE, des travaux de rafraîchissement ont été effectués. Le mobilier est par ailleurs fourni par l'INSEE.

6 – Avis sur la fermeture du CVC d'Angoulême, recette locale de Rouillac et recette locale de Matha :

L'activité de gestion du CVC serait transférée au CVC de COGNAC, tandis que la partie contrôle serait transférée au bureau des Douanes d'Angoulême avec la création d'un pôle viti/alcool, tout en conservant un pilotage fonctionnel à partir du CVC de COGNAC. Les recettes locales seraient également transférées au CVC de COGNAC et de SAINTES. Le Directeur s'est engagé à ce qu'aucun départ ne soit imposé aux agents concernés pour suivre la mission.

Le CVC d'ANGOULEME est un service de 9 agents qui souffrent déjà actuellement des vacances de postes, où surviennent des arrêts maladie, des difficultés dans un travail qui évolue (la dématérialisation, c'est bien - quand ça fonctionne !). Aucun d'eux n'envisage de quitter ANGOULEME. Ils craignent pour leur avenir. La répartition des emplois entre gestion et contrôle n'a pour l'heure pas été calibrée. L'information sera révélée lors du prochain CTL.

Un avis DÉFAVORABLE a été émis, et également pour les suppressions des deux dernières recettes locales.

7 – Examens des registres santé et sécurité au travail

Une fiche pour la DDFIP concernant des problèmes de climatisation sur le site de Riffault, aujourd'hui réglés. Trois fiches pour la DRDDI : éclairage défectueux des archives et demande des stores extérieurs à la recette régionale de POITIERS et demande de stores intérieurs au service viticulture du bureau de Poitiers.

Nous vous rappelons l'importance de compléter ces fiches disponibles sur les intranets locaux et d'en communiquer une copie aux représentants siégeant en CHS-CT.

8 – Examen du règlement intérieur de sécurité de la DCST :

La DCST a tiré enseignement de l'exercice d'évacuation en conditions réelles et mis à jour son règlement intérieur relatif à la sécurité. Il a été diffusé auprès des agents et mis en ligne sur l'intranet.

9 – Examen des comptes-rendus d'exercices d'évacuation :

L'ensemble des exercices réalisés par la DRDDI et par DDFIP se sont déroulés dans de bonnes conditions sans incident. Toutefois, il est à déplorer les contradictions entre le code du travail qui prévoit un exercice d'évacuation par semestre dans les établissements de plus de 50 personnes (vérification fonctionnement des alarmes, personnel d'évacuation opérationnel), et les consignes de la DGFIP qui demandent de ne pas évacuer sur la voie publique en cas d'incendie. Le risque que des agents ne sortent pas du bâtiment en cas de réel incendie est très important.

10 – Examen des déclarations d'accident du travail :

Une seule déclaration liée à un accident de la circulation n'ayant pas entraîné de blessure.

11 – Examen des propositions de dépenses et devis :

Les propositions de dépenses ont été examinées en groupe de programmation. Pour rappel, le budget alloué cette année est de 132 874 €. L'ensemble des dépenses a été approuvé à l'exception d'un bras support d'écran (agent muté), de l'installation d'une hotte dans un local social (dépense relevant du CDAS), et d'un fauteuil de relaxation (salle de repos déjà disponible). Quant à l'électrification du portail des Douanes de LIMOGES, FO a demandé des explications suite au devis signé, avant toute validation d'un éventuel co-financement.

À noter toutefois, FO a voté **POUR** l'achat d'un casque téléphonique, sur prescription médicale, pour un agent des Douanes ayant une utilisation intensive du téléphone. CGT et SOLIDAIRES ont voté **CONTRE**. Suite aux débats, le Président du CHSCT s'est réservé le droit de donner une suite favorable à cette demande individuelle sur prescription médicale, qui relève de la compétence du CHS-CT, et qui n'est pas à confondre avec des achats groupés pour l'ensemble d'un service.

12 – questions diverses : le Président a indiqué que le psychologue du travail est intervenu à la BSI de POITIERS et être en attente de son rapport.